

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE  
DES INCIDENCES NATURA2000**



*Pourquoi ?*

*Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.*

*Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?*

**Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.**

*Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.*

*Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.*

*Par qui ?*

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

*Pour qui ?*

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

*Définition :*

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

**Coordonnées du porteur de projet :**

Nom (personne morale ou physique) : [Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez-CCGST](#)

Commune et département) : [COGOLIN-83](#)

Adresse : [Bt le grand Sud, 2 rue Blaise Pascal](#)

Téléphone : [04 94 55 90 00](#)

Responsable du projet : [Monsieur Philippe MERCERY-Responsable GEMAPI Maritime](#)

Email : [pmercery@golfe-sainttropez.fr](mailto:pmercery@golfe-sainttropez.fr) Téléphone : [04 28 66 01 49](#)

Nom du projet : [Reconstruction avec confortement d'un mur chasse-mer et de soutènement de la route surplombant la plage de Gigaro - commune de La Croix-Valmer](#)

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ? [Dossier de Cas par Cas](#)

**1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

*Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.*

**a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

*Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).*

La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez envisage de réaliser la reconstruction et le confortement d'un mur de soutènement et de protection de la route surplombant la plage de Gigaro à La Croix-Valmer. Le site du projet de réhabilitation du mur est localisé sur une parcelle située entre la plage d'Héraclée et la plage de Gigaro, au début du surplomb du Bd de Gigaro.

La partie de cette plage de sable, au droit de l'ouvrage, est une plage publique sans équipement particulier, ni établissement de plage. Le projet a pour but de protéger le boulevard de Gigaro avec la reconstruction des ouvrages de génie civil qui permettront d'assurer la protection contre l'érosion et d'assurer la stabilité du mur de soutènement de la plateforme routière, plus haute de 3.50 mètres du pied de plage du Bd de Gigaro.

En effet, l'ouvrage de soutènement de la plateforme routière présente principalement des désordres importants s'affouillement liés à l'érosion et aux impacts hydrodynamiques de la houle ainsi que des fissurations multiples de la structure sans gravité significative à court terme. Toutefois, le mur présente un risque d'effondrement partiel localisé à plus ou moins long terme.

b. **Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie**

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000<sup>e</sup>. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).



Figure 1 : Localisation de la zone de projet sur une carte IGN 1/25000<sup>e</sup> – Source : ©Géoportail, ©IGN, CRIGE PACA, Région Provence-Alpes Côte d’Azur, Département du Var

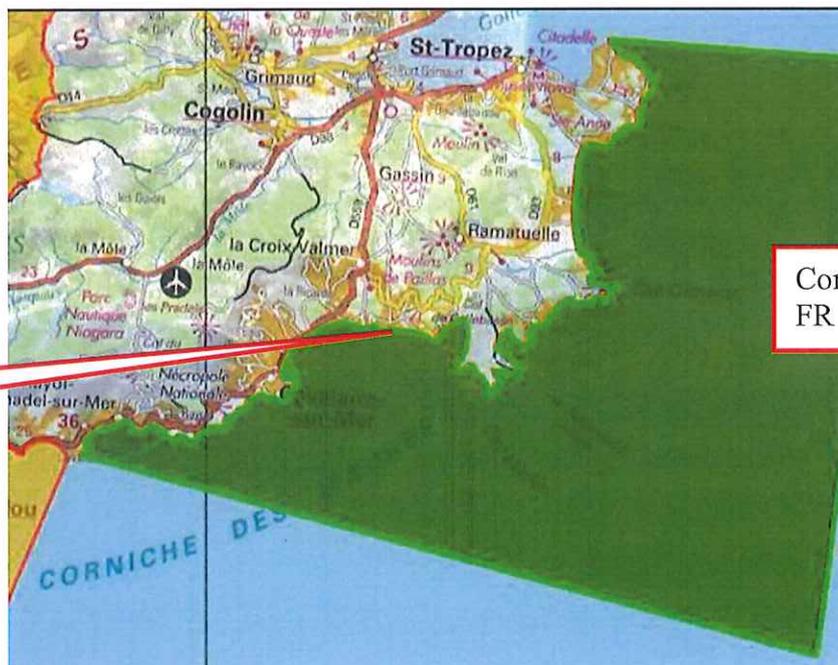


Figure 2 : Localisation de la zone de projet par rapport aux sites Natura 2000, échelle – Source : ©carto-geo.ide, DREAL PACA

Nom de la commune : La Croix-Valmer

N° Département : 83

Lieu-dit : -Gigaro

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : - Corniche varoise (FR9301624)

n° de site(s) : -

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A du site n° de site(s) :-

c. **Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Surface de la reconstruction et de confortement du mur de soutènement: 532 m<sup>2</sup>

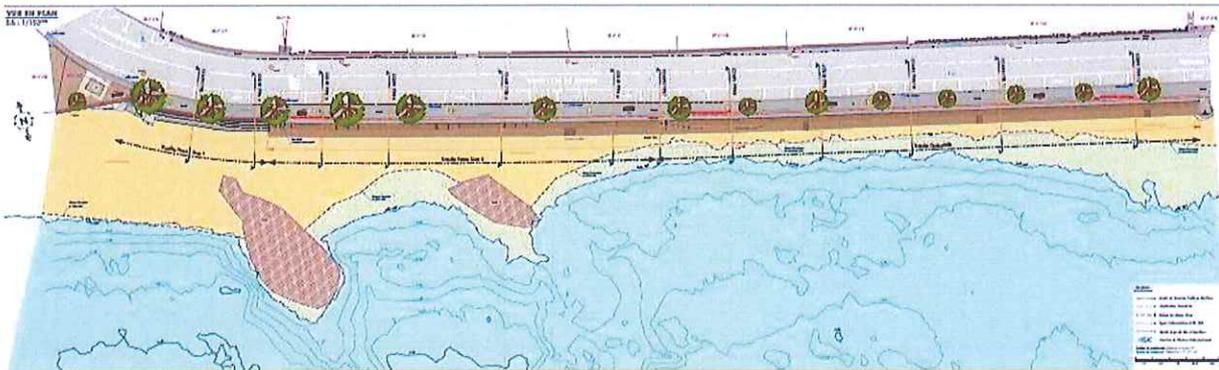


Figure 3 : Plan projet

**Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : (Environ 4 mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue (de tel mois à tel mois) :

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : ponctuelle

**d. Entretien / fonctionnement / rejet**

*Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).*

Le projet de reconstruction et de confortement du mur de soutènement n'entraînera pas d'intervention particulière ni de rejet pendant sa phase d'exploitation, si ce n'est les différentes interventions dues à un chantier de travaux publics. En effet, le secteur conservera son exploitation habituelle, à savoir la circulation de véhicules et de piétons, qui sera assurée par la signalisation routière temporaire adéquate mise en place dans le cadre du chantier et suivant les arrêtés et schémas de signalisation en vigueur. L'ouvrage ne nécessitera que peu d'entretien une fois le projet réalisé. Les garde-corps seront à surveiller en cas de tempête.

**e. Budget**

*Préciser le coût prévisionnel global du projet.*

Coût global du projet : 1 468 277 euros TTC

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

## 2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation (période de chantier)
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations (période de chantier)
- Pollutions possibles (période de chantier)
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits (période de chantier)
- Autres incidences .....

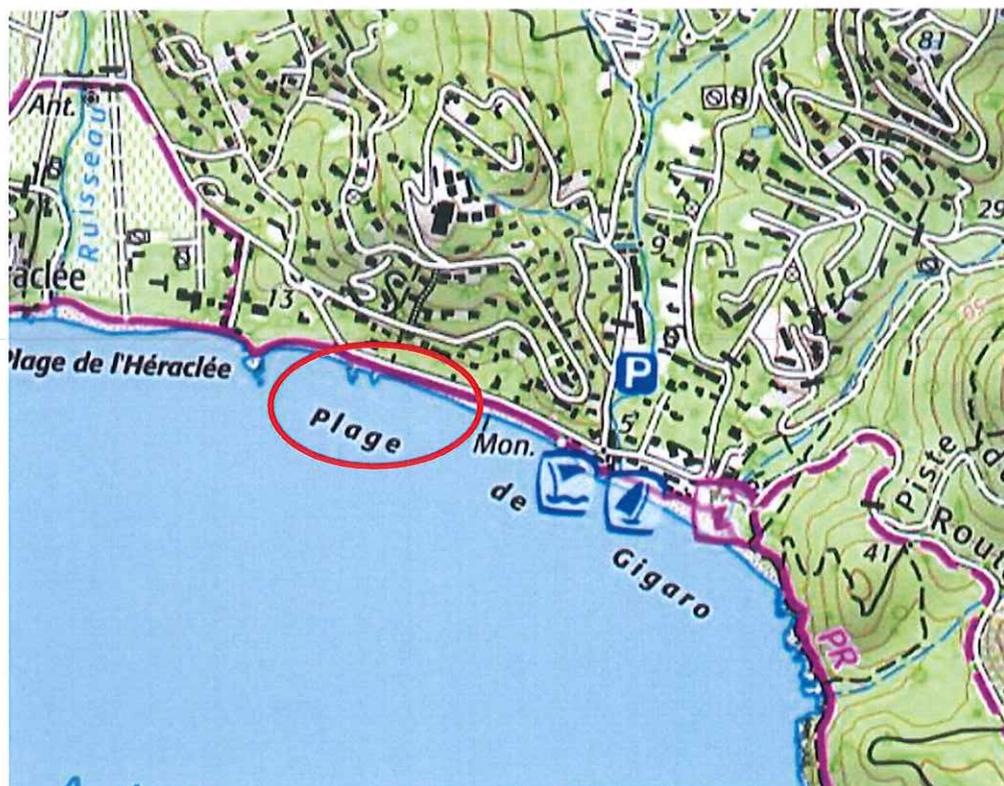


Figure 4 : Zone d'influence du projet – Source : IGN

*Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.*

**PROTECTIONS :**

*Le projet est situé en :*

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope

**X Site inscrit**

- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

**USAGES :**

*Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.*

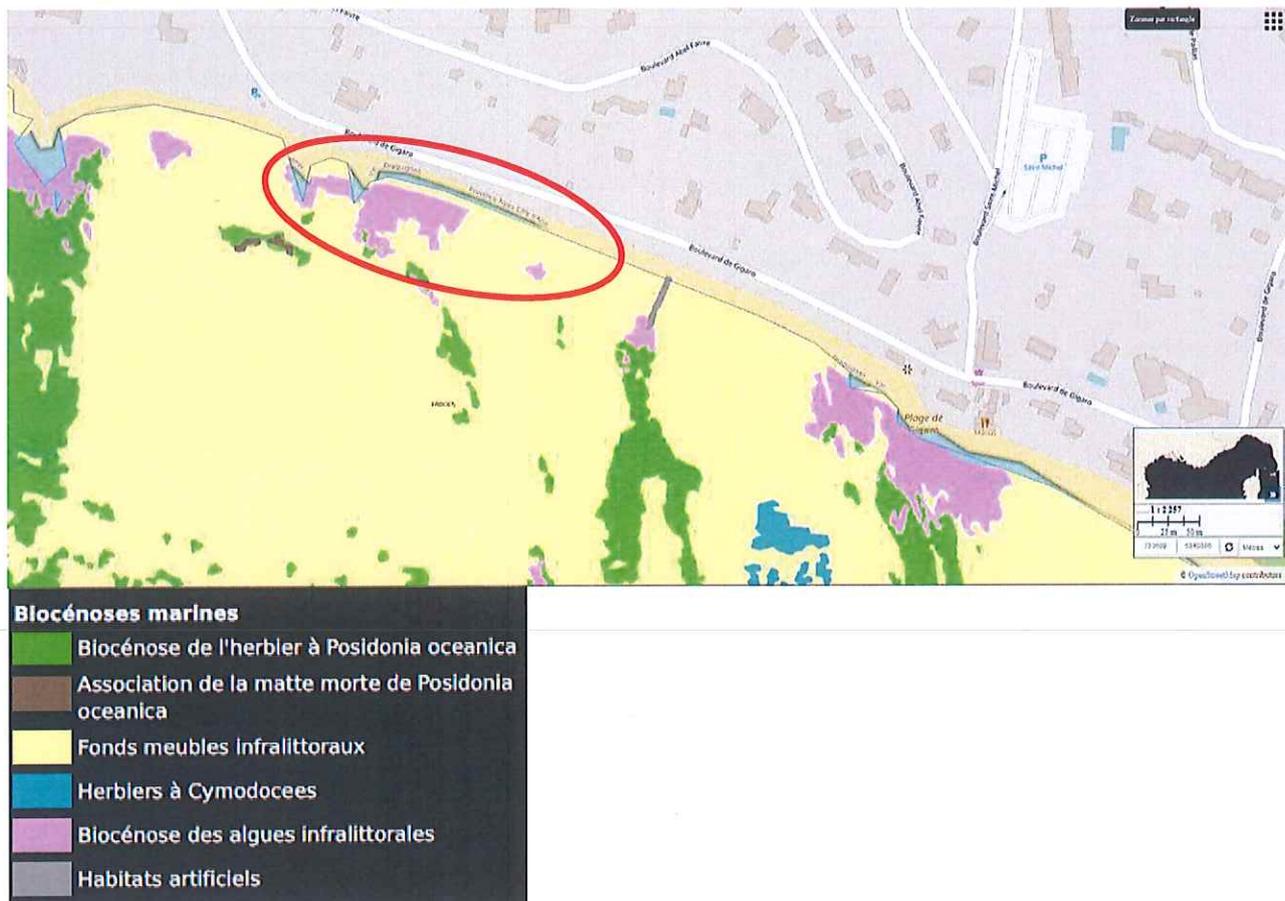
- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- x Sport & Loisirs (plaisance, activités nautiques, zones de baignade)**
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation

**MILIEUX NATURELS ET ESPECES :**

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l’instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Figure 5 : DONIA EXPERT : Cartographie détaillée des habitats marins  
Données consultées le '23/01/2024' sur la plateforme de surveillance MEDTRIX ([www.medtrix.fr](http://www.medtrix.fr))



## PHOTOGRAPHIES DU SITE



Figure 6 : *Ouvrage existant vu vers l'Ouest*



Figure 7 *Ouvrage existant vu vers l'Est*

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	pelouses pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
<b>Milieux forestiers</b>	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : .....		
<b>Milieux rocheux</b>	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
<b>Zones humides</b>	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre : .....		
<b>Milieux littoraux et marins</b>	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : <b>Fonds meubles infralittoraux</b>		Les fonds marins à proximité du mur de soutènement sont des fonds meubles infralittoraux. La cartographie des biocénoses indique des plantes infralittorales à plus de 10 m du mur faisant l'objet des travaux.
<b>Autre type de milieu</b>	.....		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

<b>GROUPES D'ESPECES</b>	<b>Nom de l'espèce</b>	<b>Cocher si présente ou potentielle</b>	<b>Autres informations</b> (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
<b>Amphibiens, reptiles</b>	Testudo Hermannii		-
	Emys orbicularis		
	Caretta caretta		
<b>Invertébrés</b>	Oxygastra curtisii		-
	Euplagia quadripunctaria		
	Coenagrion mercuriale		
	Euphydrias aurinia		
	Limoniscus violaceus		
	Lucanus cervus		
	Osmoderma eremita		-
	Cerambyx cerdo		
	Pinna nobilis		
	Corallium rubrum		-
	Palinurus elephas		
	Scyllarides latus		
	Spongia officinalis		
	Centrostephanus longispinus		
<b>Mammifères marins</b>	Tursiops truncatus		-
	Balaenoptera physalus		
	Balaenoptera acutorostrata		
	Delphinus delphis		
	Globicephala melas		
	Grampus griseus		
	Physeter catodon		
	Ziphius cavirostris		
Stenella coeruleoalba			

<b>Mammifères terrestres</b>	Miniopterus schreibersii		-
	Myotis capaccinii		
	Rhinolophus hipposideros		
	Rhinolophus ferrumequinum		
	Myotis blythii		
	Barbastella barbastellus		
	Myotis capaccinii		
	Myotis emarginatus		
	Myotis bechsteinii		
	Myotis myotis		
<b>Oiseaux</b>	-	-	-
<b>Plantes</b>	Posidonia oceanica		
<b>Poissons</b>	Barbus meridionalis		-
	Telestes souffia		
	Sciaena umbra		
	Epinephelus marginatus		

#### 4 Incidences du projet

*Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.*

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet de reconstruction et de confortement du mur de soutènement situé en bord de plage n'entraînera pas la destruction ni la détérioration d'habitat ou d'habitat d'espèces d'intérêt communautaire. En effet, l'environnement marin à proximité immédiate des travaux est constitué de fonds infralittoraux relativement pauvres et ne constituant pas d'habitat propice au développement des espèces.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Le projet de reconstruction et de confortement du mur de soutènement situé en bord de plage n'entraînera pas la destruction ni la détérioration d'habitat ou d'habitat d'espèce d'intérêt communautaire, mais pourra perturber les espèces vagiles qui pourraient être présentes sur le secteur des travaux. Ces espèces fuiront la zone durant les travaux mais la recolonisera naturellement une fois ceux-ci terminés, en période d'exploitation du projet.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

La zone de projet ne se situant pas dans un secteur propice à la réalisation des fonctions vitales des espèces (absence de cavités, sédiments pauvres), celles-ci ne seront pas perturbées.

## 5 Conclusion

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

### Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

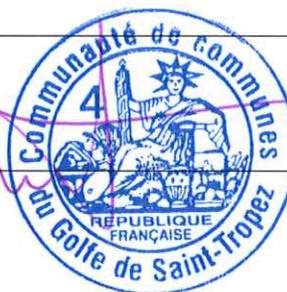
Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :  
Le projet de reconstruction et de confortement du mur de soutènement situé en bord de plage n'aura pas d'incidences sur le site Natura 2000 de la Corniche varoise. Les impacts des travaux seront cantonnés à l'emprise du mur existant sur la partie terrestre et la partie sableuse de la plage ; ils n'atteindront pas le périmètre de la frontière marine « terre-mer » sinon de manière limitée dans la zone de plage la plus étroite.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : COGOLIN

Signature :

Le (date) : 11/03/2024



## Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive )

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000** )

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Auprès de l'**animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- Auprès de la **Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)** du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»